



Se retrouver, se souvenir, s'entraider

**Amicale nationale des fusiliers marins
et commandos**

Conseil d'administration

Procès-verbal de la réunion du 28 février 2015

Le Conseil d'administration (CA) de l'ANFMC s'est réuni le vendredi 28 février 2015 à la caserne de la Pépinière, 15 rue de Laborde, Paris 75008, siège social de l'association, sur convocation de son président, le capitaine de vaisseau(R) Paul-Henri DESGREES du LOÛ.

Le président ouvre la séance à 14 h 30. Au nom du bureau national et des amicalistes, il salue les présidents de section et les invités et les remercie de leur participation. Le président adresse ses félicitations aux nouveaux élus.

Participation

| | | Présents | Excusés ou absents |
|-----------------------------|-----------|----------------------------|--------------------|
| Bureau national | | Paul Henri DESGREES du LOÛ | Pierre MARTINEZ |
| | | Yves GUILMEAU | |
| | | Richard LIS | |
| Président de section | Aquitaine | Jean-Pierre GRANIOU | |
| | Est | François ULSAMER | |
| | Lorient | Philippe AUBRY | |
| | Paris | Jean Pierre MONMASSON | |
| | Toulon | Jean Pierre BAYAN | |
| Membres invités | Aquitaine | Gérard VAILLANT | |
| | Lorient | Dominique BINGLER | |
| | Paris | Roger CHETARD | |
| | Toulon | Patrick GUIOL | |

ORDRE DU JOUR

1- PV du CA du 7 juin 2014: le PV est approuvé à l'unanimité.

2- Interventions des sections :

- **AQUITAINE**: *Informations sur la préparation du congrès de l'ANFMC en 2016.*

Le président Jean Pierre GRANIOU nous informe que le congrès 2016 aura lieu du 21 au 23 mai 2016 à St GEORGES DE DIDONNE, au village vacances « OCEAN vacances », près de ROYAN. L'organisation ainsi que les contacts avec les autorités sont bien avancés.

- **EST**: *Informations du congrès de l'ANFMC en 2015 à BITCHE.*

Le président François ULSAMER fait le point sur l'avancement du congrès du 29 au 31 mai 2015 à BITCHE. Il propose au CA que le coût des gerbes soit pris en charge par la caisse nationale. Après délibération :

Décision : Prise en charge par la caisse nationale du coût des gerbes déposées par le président et les présidents de section (deux par deux).

Afin de tenir compte des contraintes de temps et de transport, le programme initial est modifié. Le CA sera suivi de l'AG le samedi après-midi. Ces modifications seront notifiées aux présidents de section.

François ULSAMER informe le CA qu'il ne se représentera pas pour un nouveau mandat à la présidence de la section EST. Il lui apparaît très difficile de trouver un successeur. Le devenir de cette section en dépend.

- **LORIENT** :

Modification des statuts en ajoutant « apporter son soutien à l'armée française ».

Le président considère que l'article 2 des statuts répond à cette demande.

Pour mémoire, l'ASAF (Association de soutien aux armées françaises) qui fait comme l'ANFMC, via la FAMMAC, partie de la FNAM, répond à cette mission.

Une réécriture plus précise de nos Statuts - qui ne s'impose pas - diminuerait notre espace de liberté et pourrait entraîner l'ANFMC à adhérer ultérieurement à l'ASAF..... avec une cotisation à la clé.

Site SGA « Mémoire des hommes » : aucune mention sur les fusiliers marins.

Le site SGA « Mémoire des Hommes » ne fait pas référence à la brigade RONARC'H, ni aux régiments ou bataillons de F.M., en particulier sur la période de la Grande Guerre.

Le président a fait part, par écrit mi-février, de ces anomalies au Directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (SGA). A ce jour, il n'a pas encore reçu de réponse.

Cette demande fait suite à un premier courrier du secrétaire général vers le Service Historique de la Marine (Vincennes) fin 2013, restée sans réponse, puis à un mail du président sur le site Mémoire des hommes, non suivi de réponse également.

Peut-on autoriser le port du béret vert avec badge Cdo aux marins « non fusilier » ayant servi dans les commandos ?

Après divers échanges, le président propose que les cas litigieux soient soumis au bureau national qui se prononcera au regard du dossier présenté par le président de section.

Décision : une ligne dans ce sens sera insérée dans le règlement intérieur, après validation en AG.

Insigne de cravate et badge de poitrine de l'ANFMC.

Insigne de cravate et écusson de poitrine : La convergence des points de vue exprimés nous conduit à conserver la symbolique actuelle.

- **PARIS :**

Mention mise en sommeil.

Il n'est pas fait mention dans nos statuts de la mise en sommeil.

Décision: Après discussion, il sera proposé lors de l'AG statutaire d'insérer dans le RI., à l'art. 8, la ligne ci-dessous

« La mise en sommeil d'une section est prononcée par le conseil d'administration ».

Jumelage ANFMC Paris avec la ville de COLLEVILLE-MONTGOMERY.

Jean Pierre MONMASSON informe que le bureau de l'ANFMC de Paris a proposé à la municipalité de se joindre à eux lors d'une cérémonie du souvenir à la stèle de l'ANFMC. La municipalité ne souhaite pas intervenir dans cette commémoration.

L'avis de Léon Gautier sera recherché pour qu'un hommage soit rendu lors des cérémonies du débarquement au passage devant cette stèle qu'il a dévoilée en juin 2014.

- **TOULON :**

Affaire LEBARS.

Le président fait le point de la situation.

M. LEBARS, via son avocat, a renoncé à répondre à nos conclusions du 2 décembre. Le Juge a prononcé le 20 janvier la clôture de la Mise en Etat : c'est la fin de l'instruction. Il se dessaisit et la renvoie devant la chambre compétente. Il a fixé les plaidoiries au 10 mars

Cérémonie du 70^{ème} anniversaire de la bataille de l'AUTHION (06)

La cérémonie commémorative de la bataille de l'AUTHION, à laquelle participa le 1^{er} RFM engagé au sein de la 1^{ère} DFL, doit avoir lieu le dimanche 14 juin. Cette cérémonie est organisée sous l'égide des associations d'anciens marins de Nice et de la vallée de la ROYA. Le programme communiqué par la FAMMAC sera transmis aux sections.

3- Intervention du président

Médaille de GAND :

Le président a souhaité avoir un historique de cette médaille. M.DELCORDE, qui l'avait remise au cours d'une cérémonie à REIMS, n'a pas donné suite au courrier adressé par le président. A la suite de divers échanges (Mairie de GAND, Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire de Belgique), il apparaît que nous avons affaire à une supercherie.

En conséquence, la médaille ne sera pas remise au musée des FM comme prévu. Le président, après avoir déjà écrit aux organisateurs de la cérémonie d'octobre, à la FAMMAC de Reims et à M. DELCORDE, envisage maintenant d'écrire aux personnalités présentes lors de la remise de cette médaille pour les en informer.

Action au près du SEDAC :

Le secrétaire informe le CA, qu'une étude est en cours au ministère du budget, suite au rapport déposé par le sénateur MARINI, concernant la réforme du code des PMI. Il serait envisagé de reculer l'âge de la perception de la retraite du combattant, ainsi que le bénéfice de la 1/2 part fiscale. Les associations et fédérations d'A.C sont très attentives au suivi de ce rapport.

Entretien des tombes des Morts pour la France :

Le président précise que les carrés militaires sont entretenus aux frais de l'Etat. Il existe une procédure de reprise pour état d'abandon lorsque les corps ont été restitués aux familles. Les communes peuvent soit reprendre l'entretien à leur compte, soit disposer des concessions en cause en transférant les restes mortels dans l'ossuaire municipal. Les communes qui éprouveraient de réelles difficultés à assurer l'entretien et la préservation des tombes concernées, ont la possibilité de solliciter à cette fin le Souvenir français dont c'est la mission.

4- Organisation et fonctionnement de l'amicale :

Le déménagement du forum des associations de la Pépinière est programmé au 1^{er} semestre 2015.

Dès la connaissance de la future implantation de la FAMMAC, l'adresse du siège de l'ANFMC sera modifiée et portée à la connaissance des autorités administratives (préfecture, autorités).

Le point sur les liens avec la FNAP :

Le président a demandé au commissaire général BEYRIES, qui réside dans la région de Toulouse, de bien vouloir nous représenter à la prochaine AG de la FNAP, l'ANFMC étant passée au statut d'association membre ; il a accepté.

5- Situation de la trésorerie par le trésorier :

Richard LIS informe les membres du CA de la situation de la trésorerie et du stock de la caisse nationale. Les présidents de section communiquent la situation des effectifs de leur section. Le trésorier national propose au président de soumettre au CA la résolution de clôturer les comptes bancaires et livret à la Banque postale.

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la clôture des comptes ouverts à la Banque Postale par l'ANFMC.

6- Tour de table :

Le président fait part d'un courrier qu'il a reçu de Jean Claude SERRE adhérent de l'AQUITAINE. Ce dernier demande une participation de la caisse nationale de 50 € pour l'achat d'une plaque commémorative, déposée lors de la cérémonie du souvenir qu'il a organisée à la mémoire de son camarade Jean Claude ROBLIN, QM du commando JAUBERT, grièvement blessé à ses côtés, le 14 avril 1962, à BOUALAM (sud oranais). La cérémonie du souvenir à laquelle participera la section Aquitaine aura lieu le 14 avril prochain, à ST NAZAIRE.

Décision :

Il est accordé une participation de 50 € par la caisse nationale pour l'achat de la plaque commémorative.

Aquitaine :

A La Rochelle, le samedi 28 mars, aura lieu l'inauguration d'une passerelle à la mémoire du FM Jean ROUSSEAU, du 1^{er} BFMC, tombé le 6 juin 1944. L'information selon laquelle cette passerelle porterait le nom de « commando Jean ROUSSEAU » ayant transité par le musée des FM, un mail a été adressé à la mairie de La Rochelle afin de préciser qu'elle ne pouvait s'appeler que « Jean ROUSSEAU ». La section Aquitaine sera présente à cette cérémonie.

Gérard Vaillant communique le programme du 70^{ème} anniversaire de la libération de l'île d'Oléron à laquelle participa le bataillon de F.M. de Rochefort. Ces cérémonies du souvenir se dérouleront le W.E du 1^{er} mai.

Lorient :

Philippe AUBRY nous informe qu'il remplace Jean François CARET dans la fonction d'officier de traditions à l'école des fusiliers marins.

Il nous indique que les adhérents de « l'association des fusiliers marins et commandos de Normandie » contactent le responsable de la bimbeloterie pour s'approvisionner. Cette ancienne section de l'ANFMC ayant fait scission, il n'est pas donné suite à leur demande.

Paul-Henri Desgrées du Loû indique qu'il a contacté, le WEEBMASTER, Jean Christophe ROUSSEL, pour bien distinguer cette association de l'ANFMC sur le site du musée

Paris

Jean Pierre MONMASSON demande à Philippe AUBRY si celui-ci peut prendre en charge les demandes d'information concernant l'historique des unités des commandos, géré par le service historique du Ministère de la Défense, à Lorient. Philippe AUBRY répond par la négative et engage les intéressés à contacter eux-mêmes le service historique (M. Estienne)

7-Points particuliers :

Fanion :

Le président rappelle que les fanions ont été créés après qu'aient été mis en place des responsables de secteurs (comme Nantes avec le CV KERAUTRET ou les Alpes maritimes a une époque où s'étaient regroupés une 60 aine d'amicalistes).

Les fanions sont, dans l'esprit ce ceux qui les ont mis en place, une « déclinaison » du drapeau conservé par la section au sein d'un secteur. L'esprit de cette création est donc que là où il y a le drapeau de section, il n'y a en principe pas le fanion qui rappelle de drapeau.

Les règles ne sont pas écrites comme le fait justement remarquer le président de la section de Lorient. Le président estime qu'elles mériteraient de l'être ultérieurement, après y avoir réfléchi de nouveau ensemble.

Gueules cassées :

Après avoir été ému comme nombre d'amicalistes par la présence dans des supermarchés d'emballages de pommes portant des marquages présentant les fruits abîmés comme « Gueules cassées », le président informe qu'il s'en est indigné au nom de tous sur le site de l'Union des blessés de la Face et de la tête (UBFT).

Contacté ensuite par un membre des Gueules Cassées, il a été informé : d'une demande de rencontre sans suite, entre les présidents des "Gueules Cassées et de la Fondation ainsi que les organisateurs de cette campagne, d'une action de l'UBFT et de la Fondation auprès d'une agence de communication, d'une part, et d'un grand cabinet d'avocats, d'autre part, pour préparer une réponse via les médias et pour protéger l'appellation et les logos des "Gueules Cassées".

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres présents et clôture le conseil à 17h00.



Yves GUILMEAU

Secrétaire général

Paris, le 04 mars 2015



Paul Henri DESGREES DU LOÛ

Président